



Déplacement de caveaux

Par Scorpion 58

Bonjour mes 3 soeur, veuillez faire déplacer le caveau de mes parents pour qu'elles puisse se metre à côté d'eux.mon frère et moi ne sommes pas d'accord.ma question peuvent il nous faire payer ce déplacement. Ont elle besoin de notre accord ? Merci de vos réponses cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1115]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1115[ur
rl]

En cas de conflit, c'est au tribunal judiciaire de trancher. C'est le cas, par exemple, si le désaccord concerne des parents de même degré(enfants du défunt, etc.).

Le recours à un avocat est obligatoire.

Ecrivez au maire pour exprimer votre désaccord.

Vous pouvez aussi être d'accord, mais refuser de participer aux frais, dans ce cas écrivez le aussi au maire.